#### **ZONE D'INTERVENTION & FONCTIONNEMENT**

Le service intervient sur le département de l'Isère. Il est ouvert principalement sur la période « année scolaire ».

### **CAPACITE D'ACCUEIL**

50 enfants âgés de 0 à 20 ans.

# MISSIONS du CTRDV, partenaire régulier des SAAAS de la région **Rhône Alpes**

### A. Bilan conseil et expertises

Sans formalité et sans engagement les familles ou les services spécialisés peuvent en faire la demande : aide en diagnostic, conseil l'orientation. préconisation pour (compensation du handicap, adaptation matérielle et logistique)

# B. Equipe mobile régionale

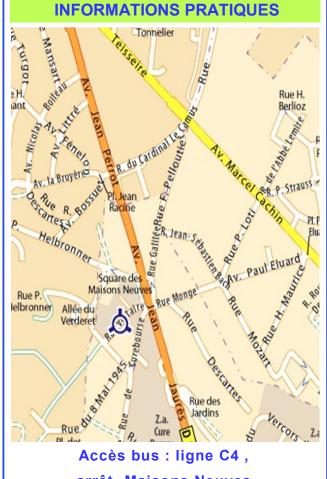
### C. Production de documents adaptés

- Reprographie (reproduction en grands caractères)
- Transcription (les documents en « noir » sont transcrits en braille pour les nonvoyants) .Prêts d'ouvrage

Les demandes d'intervention (points B et C) sont faites obligatoirement par le SAFEP-SAAAS 38.

# D. Organisation de journées interprofessionnelles SAFEP-SAAAS Rhône Alpes.

MAJ: septembre 2015



arrêt Maisons Neuves

Accès voiture par la rocade sortie 5

Eybens direction Grenoble, tourner à gauche avant l'hôtel Kyriad.

## Jours et heures d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00



# **SAFEP-SAAAS 38**

Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce pour les enfants malvoyants et aveugles de la naissance à 3 ans et leur famille.

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation pour les enfants et adolescents malvoyants et aveugles de 3 à 20 ans.

> 4 rue Voltaire **38 320 EYBENS**

TEL: 04 76 03 11 79 FAX: 04 76 03 27 81

Courriel: saaais-safep38@wanadoo.fr

VOTRE CONTACT:

Le service s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans déficients visuels avec ou sans troubles associés. Agréé en 2005 par le Préfet de Région et financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le SAFEP-SAAAS 38 est placé sous la responsabilité juridique et morale de l'Association des PEP Sud Rhône Alpes, 34 rue Gustave Eiffel, 26 000 VALENCE.

Tél: 04 75 41 21 88.

L'orientation vers le SAFEP-SAAAS peut être sollicitée par : les parents, la PMI, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé, l'institution scolaire. Suite à l'ORIENTATION réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la maison départementale des personnes handicapées, l'ADMISSION est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

## **DES MISSIONS**

Conformément à la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Associer et soutenir la famille dans le parcours scolaire et d'orientation de leur enfant.
- Favoriser l'inclusion sociale, préprofessionnelle et professionnelle.

### **UNE LOGIQUE PARTENARIALE**

Le **SAFEP-SAAAS 38** œuvre en partenariat avec :

Le réseau SARADV (Soins d'Accompagnement en Rhône-Alpes des déficients Visuels)

Les structures d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes garderies

Les établissements et services scolaires : maternelle, primaire, secondaire et universités Les ESMS : Ets sociaux et médico-sociaux (CAMSP, SESSAD...)

Le secteur libéral : médecins et paramédicaux Le sanitaire : Centres hospitaliers

Les secteurs d'apprentissage et professionnel Les administrations : ARS, Inspection académique, Rectorat, Communes.

### **UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

- Directrice
- Directrice adjointe
- Secrétaire de direction
- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Psychologue
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Instructeur de locomotion
- Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle
- Psychomotricienne
- Educateur spécialisé et de jeunes enfants
- Enseignant spécialisé de l'Education Nationale
- Educatrice scolaire
- Coordinatrice de l'Intervention Sociale et Professionnelle

Les services généraux sont assurés par l'agent d'entretien.

### **UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE**

L'assistante sociale informe les familles sur leurs droits et les démarches administratives liés au handicap visuel.

#### **NOS ACTIONS**

1/<u>Un projet individualisé et personnalisé</u> co-construit avec l'enfant et sa famille. Ce projet vise à répondre aux besoins repérés et aux attentes des familles et s'oriente vers :

- Des rééducations thérapeutiques
- Des interventions en orientation, en mobilité et en vie journalière
- Un accompagnement éducatif spécialisé
- Un accompagnement pédagogique spécialisé
- Des adaptations de documents (CTRDV)
- Une aide aux démarches des droits de la personne handicapée, de la dotation de matériel spécialisé
- Le prêt conventionné de matériel spécialisé pour essai.
- Un soutien psychologique ponctuel ou régulier
- Des groupes de parole : parents, fratrie, famille
- Des regroupements, ateliers par thématiques en direction :
  - -des jeunes et leurs parents
  - -des ieunes
  - -des jeunes et le monde professionnel

### 2/Après la sortie du service (CASF)

Un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale.